

**Katanga**  
 building trust  
 reforming school fees  
 building alliances  
 Improving Service delivery  
 Learning outcomes  
 Theory of change  
 Conflict sensitive  
 Interim Education Plan  
 risk mitigation  
 fill knowledge gaps  
 Public financial management  
**Educational outcomes**  
 design  
 Accountability  
**Kasai Occidental**  
 embedded support



**ACCELERE!2**  
 Accès Lecture Révision Redevabilité  
 Programme d'appui à la réforme du secteur de l'éducation en RDC

## Policy Brief ...

# Coût de la gratuité et sources de rationalisation

La première estimation du coût de la gratuité était de 2.900.000.000 USD, montant calculé à partir des revendications des syndicats basées notamment sur un salaire moyen de l'enseignant de 450 USD.

Les échanges tenus par la suite avec les différentes directions et les partenaires éducatifs ont démontré la nécessité de revoir ce montant surestimé à la baisse.

La dernière analyse de la DAF se réfère aux données fournies par le Secope pour ce qui est du nombre d'enseignants et d'écoles, et à l'analyse des coûts du système éducatif par ACCELERE!2 en partenariat avec le Secrétariat Général du MEPST pour ce qui est des salaires des enseignants.

Ce travail réalisé par la DAF a servi à élaborer le projet de budget pour 2020 du MEPST lequel a servi à faire les simulations ci-dessous réalisées en utilisant les données tirées de la paie de Septembre 2019.

Certaines pistes sont également proposées pour réaliser des économies à réinjecter dans le système pour financer le coût supplémentaire provoqué par la fin des frais scolaires et les besoins en investissements.

## I – Gratuité : quel coût ?

### Coût intrinsèque de la gratuité

Le coût de la gratuité peut être estimé à partir de trois principales rubriques qui sont : la rémunération des enseignants, le fonctionnement des écoles et des BG.

- **Les enseignants** : Il existait dans le système beaucoup d'enseignants non payés par l'Etat (les non-payés) et des enseignants Nouvelles Unités, qui ne sont pas enregistrés ni payés – donc ne sont pas connus de l'Etat.  
 Ces enseignants ont été recrutés au niveau local, malgré le moratoire en place, pour faire face au vieillissement du personnel et l'augmentation des besoins. Ils étaient payés par les frais scolaires. Par ailleurs, tous les enseignants payés par l'Etat recevaient également un complément de salaire (frais de motivation) tiré des frais scolaires. L'Etat doit maintenant payer l'ensemble des enseignants, et a augmenté leur salaire à 250 USD/mois (hors allocations complémentaires).
- **Les Bureaux Gestionnaires** : il est estimé qu'environ 30% des frais scolaires servaient à payer les dépenses des BG . Ce manque à gagner doit être compensé par l'Etat, en augmentant l'allocation mensuelle des BG et en réévaluant les salaires.

Le tableau suivant (au verso) reprend le paiement des salaires et frais de fonctionnement des écoles et BG en septembre 2019.

**Ministry of Education**  
 oversight and accountability  
 flexibility  
 strengthening systems and capacity  
 data driven  
 impact  
 costed strategy  
 sufficient funds  
 Schools  
**Technical Assistance**  
 Education sector strategy  
 Political economy  
 School grants  
 civil service reform  
 coherent approach  
 Administration  
 better understanding  
 budgeting  
 Independent observatory for Education  
 pilots  
 entry points  
 lessons learnt  
 Inspection and Supervision  
 positive incentives  
 Informal payments  
 teacher salary  
 innovation, new ideas  
 diagnostic surveys  
 social monitoring  
 Equity  
 Parents Associations  
 needs assessments  
 Capacity development  
 Faith based organizations  
 Restructuring  
 MEPS-UN  
 school performance  
 Value for money  
 problem solving  
 sustainability  
 Logframe  
**DFID Education Governance Programme**  
 Kasai Oriental  
 Equateur  
 Quality of public education service  
 Cambridge Education  
 direct contact  
 School based management committees  
 Monitoring and Evaluation  
 Civil society organisations  
 Local education authorities  
 Human resource Management  
 resource allocation and execution  
 joint efforts  
 Evidence-based  
 quick wins  
 scale-up  
 Statistics  
 cross-cutting issues  
 Equitable access  
 Education Management Information Systems  
 responsive to changes  
 incentives  
 Research and learning

**Tableau 1 : Paiement des salaires des Enseignants et des Frais de fonctionnement des Ecoles et BG au mois de septembre 2019**

Rubriques	Nombre	Montant total payé en Septembre 2019	
		CDF	USD
Nombre d'enseignants payés			
Maternel	2632	41.872.099.842	25.088.136
Primaire	236563		
Secondaire	127549		
Total	449173		
<b>Sous total</b>		<b>41.872.099.842</b>	<b>25.088.136</b>
Nombre d'écoles et BG ayant reçu les frais de fonctionnement			
Maternel	570	9.199.265.555	5.511.842
Primaire	28134		
Secondaire	10773		
BG	2760		
<b>Sous total</b>	<b>42237</b>		
Total		51.071.365.397	30.599.979,26

Source : SECOPE Septembre 2019. Taux de change 1 USD = 1.669 CDF

En Septembre 2019, un total de 42.237 écoles et BG ont été payés. Quant au personnel enseignant, 34.000 NP du niveau du primaire ont été intégrés dans la paie. A ce jour, il reste 94.000 Enseignants mécanisés mais non payés, essentiellement de 7ème et 8ème et des humanités. Il existe également au niveau des écoles des Enseignants non encore pris en charge par le fichier Secope, connus sous le nom des « Nouvelles Unités ». Cette catégorie n'est pas prise en compte dans la planification de la gratuité car leur nombre reste inconnu.

Les chiffres avancés (tableau 2) constituent des prévisions maximales qui sont susceptibles de baisser lors de la réalisation. Les taux appliqués étant en effet des moyennes.

Les frais de fonctionnement des BG varient d'une catégorie de BG à l'autre comme le démontre l'encadré ci-bas.

La rémunération des Enseignants inclut le salaire de base, les indemnités de logement et de transport. Elle est payée d'après le lieu de résidence des Enseignants. Cette stratification permet de distinguer les Enseignants des grandes villes (Kinshasa et Lubumbashi), de ceux des Chefs-lieux de province et des territoires.

#### Catégorie du niveau de frais de fonctionnement payés

Les rubriques de frais de fonctionnement se déclinent en plusieurs catégories dans la mise en œuvre. Par exemple les catégories dans le paiement des frais de fonctionnement des écoles à partir de Septembre 2019 sont :

- Grandes écoles : 2.000.000.000 CDF
- Ecoles de 1 à 12 classes : 90.000 CDF
- Ecoles de 12 à 18 classes : 400.000 CDF
- Ecoles de plus de 19 Classes : 600.000 CDF

Par ailleurs, les frais de fonctionnement des BG pris en compte dans ce tableau relèvent de la situation d'avant Septembre 2019.

Niveau provincial	Niveau sous provincial
Proved : 450.000 CDF	S/Proved : 300.000 CDF
IPP : 360.000 CDF	Inspool : 135.000 CDF
Secope Provincial : 9.100.000 CDF	COS/Pro ;225.000 CDF
Sernie : 225.000 CDF	CR/ 180.000 CDF
COPRO : 265.000 CDF	Secope Antenne : 150.000 CDF

**Tableau 2 : Prévision Budgétaire 2020 basées sur le salaire des enseignants et les frais de fonctionnement des écoles et BG (Gratuité directe)**

Ru-briques	Nombre	Coût mensuel		Montant budgétisé	
		CDF	USD	CDF	USD
<b>Salaires enseignants</b>					
Payés	425.281	417.250	250	2.129.381.967.000	1.275.843.000
Non Payés	117.618	417.250	250	588.913.329.000	352.854.000
<b>Sous total</b>				<b>2.718.295.293.000</b>	<b>1.628.697.000</b>
<b>Fonctionnement écoles primaires</b>					
Payés	28.131	312.966	187,5	105.648.558.552	63.300.514,41
Non Payés	8.377	312.966	187,5	31.460.594.184	18.849.966,56
<b>Sous total</b>				<b>137.109.152.736</b>	<b>82.150.480,97</b>
<b>Fonctionnement BG</b>					
Payés	2.709	312.966	187,5	10.173.898.728	6.095.805,11
Non Payés	1.612	312.966	187,5	6.054.014.304	3.627.330,32
<b>Sous total</b>				<b>16.224.662.232</b>	<b>9.723.135,43</b>
Total				2.871.632.358.768	1.720.570.616,40

Source: DAF MEPST, budget MEPST 2020. Taux de change 1 USD = 1.669 CDF

#### Catégorie de rémunération des Enseignants

La rémunération se décline en trois catégories, à partir de Septembre 2019 à savoir :

- Kinshasa et Lubumbashi: 345. 000 CDF
- Chefs-lieux de province: 279. 000 CDF
- Territoire : 179. 000 CDF

## Les coûts additionnels jadis pris en charge par les frais scolaires

Du fait de la gratuité, plusieurs autres services et fournitures payés par les frais scolaires devront être payés par l'Etat. Des investissements doivent également être réalisés pour maintenir les écoles en état de fonctionner et en construire d'autres.

Les coûts ci-dessous ne sont donc pas tous induits par la gratuité : nombre d'entre eux sont en réalité des coûts liés au fonctionnement du système tel qu'il est organisé aujourd'hui et a un certain nombre d'investissements non récurrents (tableau 3) qui auraient dû être réalisés depuis longtemps mais ne l'ont pas été faute d'un budget suffisant et d'une planification stratégique opérationnelle.

tissements non récurrents (tableau 3) qui auraient dû être réalisés depuis longtemps mais ne l'ont pas été faute d'un budget suffisant et d'une planification stratégique opérationnelle.

Le tableau ci-dessous présente et analyse les différentes rubriques reprises dans le projet de budget 2020 du MEPST et présenté comme étant lié à la gratuité.

		Montant budgétisé		Commentaires
		CDF	USD	
Fonctionnement du Ministère	Impression Manuels Scolaires	11.900.000.000	7.130.017,97	A l'heure actuelle, le Ministère ne publie pas de manuels. Jusque-là cela a été pris en charge par les PTF au cas par cas. Il n'y a pas de politique nationale du manuel scolaire. Ce coût n'est pas lié à la gratuité à proprement parler mais au besoin que le système a de doter les enfants de matériel pédagogique. Besoin bien antérieur à la gratuité.
Interventions Economiques, Sociales, Culturelles et Scientifiques	Bulletin	13.579.065.000	8.136.048,53	Montant payé jusqu'à ce jour par les parents, que l'Etat doit maintenant prendre en charge
	Identification des élèves et suivi du cursus scolaire	30.156.943.500	18.068.869,68	Montant payé jusqu'à ce jour par les parents. Depuis la création de ce service, aucune identification, base de données n'a été créée. Ces frais ont été annuels mais les parents n'ont jamais eu aucun document leur prouvant que leur enfant était enregistré dans une base.
	ENAFEP	35.029.545.000	20.988.343,32	Ces examens sont organisés par les directions centrales qui vont sur le terrain. L'essentiel du budget est consommé via des frais de mission des directions centrales. Le montant dépensé n'est donc pas justifié. Les examens peuvent être organisés par les acteurs provinciaux et locaux dans un souci d'efficacité et d'efficience.  Le Ministère a adopté le cycle de base qui va désormais jusqu'à la 8eme année. La question de savoir s'il est pertinent et justifie d'avoir un examen en 6eme année (ENAFEP) puis en 8eme année (TENASOP).
	TENASOP	37.472.283.000	22.451.937,09	
	Minerval	13.579.065.000	8.136.048,53	Montant pris en charge jusqu'à ce jour par les parents, que l'Etat doit maintenant prendre en charge
	Promotion scolaire	1.025.254.012	614.292,40	Il s'agit d'une activité de revue de performance du niveau central au cours de laquelle les acteurs provinciaux sont conviés. Mais elle n'est pas liée à la gratuité. Simplement l'habitude avait été prise de demander aux parents de la financer. Cette rubrique n'est pas liée à la gratuite.
	<b>Sous total</b>		<b>130.842.155.512</b>	<b>78.395.539,55</b>
Investissements sur Ressources Propres (Construction et réhabilitation)	333 Ecoles	44.462.160.000	26.640.000,00	Coût lié au paiement de 333 écoles qui auraient dû être construites au travers le projet de construction de 1000 écoles. Le projet sur fond propre de l'Etat est arrivé à terme mais toutes les écoles n'ont pas été construites alors que l'ensemble du budget a été exécuté. Ce n'est pas un effet de la gratuité ni une charge récurrente.
	3 Instituts de Formation des Maitres « IFM »	50.070.000.000	30.000.000,00	Il s'agit de constructions visant au renforcement de capacités des enseignants. Ce n'est pas lié à la gratuité ni une charge récurrente mais des investissements en lien avec la qualité de l'éducation.
	Maison de l'éducation, bâtiment du SPACE,	5.007.000.000	3.000.000,00	Il s'agit de la construction d'un bâtiment pour l'organe en charge de la coordination du secteur de l'éducation. Ce n'est pas lié à la gratuité ni une charge récurrente.

Acquisition de moyen de transport et Autres	14.655.734.496	8.781.147,09	Aucun lien avec la gratuité.
<b>Sous total</b>	<b>114.194.894.496</b>	<b>68.421.147,09</b>	
<b>Total</b>	<b>256.937.050.008</b>	<b>153.946.704,60</b>	

Source: DAF MEPST, budget MEPST 2020 Taux d'échange 1 USD = 1.669 CDF

Si l'on se base uniquement sur les charges liées au paiement des enseignants, du fonctionnement des écoles et des bureaux gestionnaires et sur base du nombre des enseignants tels que repris dans le budget, le montant annuel du fonctionnement de l'éducation serait de 2.871.632.358.768 CDF (1.720.570.616, 40 USD).

### Les risques d'augmentation du budget

Il y a un risque, élevé, que le montant annuel de fonctionnement de l'éducation augmente rapidement, si le cadre organique définissant le nombre d'effectifs autorisés par type de Bureau Gestionnaire n'est pas revu à la baisse. En effet, actuellement, les bureaux gestionnaires emploient en général beaucoup moins d'effectifs

que ce que la loi autorise. Cependant, dans le contexte de la Gratuité et sans les ressources complémentaires des frais scolaires, beaucoup de BG sont actuellement encouragés à remplir les postes vides le plus rapidement possible.

Le nombre d'effectifs autorisés dans le Cadre Organique est trop élevé pour la grande majorité des BG. Si l'ensemble des BG recrutent à hauteur du nombre autorisé, cela impliquerait une dépense supplémentaire de 164 milliards de CDF/an dont près de 131 milliards seulement pour le réseau non conventionné.

### Effectif autorisé

Par agents autorisés, il faut entendre le nombre d'agents requis au sein d'un BG tel que défini dans le cadre organique. En pratique, selon le cas, certains BG dépassent le nombre d'effectifs autorisés mais beaucoup ne l'atteignent pas.

TYPE DE BUREAUX	Effectif autorisé (cadre organique)	Effectif en place (mars 2019)	Différence en effectif (Effectif autorisé - effectif en place)	Coût supplémentaire du recrutement des effectifs autorisés non en place (Différence * salaire/an en CDF)
<b>NON CONVENTIONNE</b>				
ADMINISTRATION PROVINCIALE	30,954	16,944	14,010	70,148,070,000
SECOPE	16,185	13,077	3,108	15,561,756,000
INSPECTION	18,729	10,365	8,364	41,878,548,000
SERNIE	3,392	2,526	866	4,336,062,000
<b>TOTAL NON CONVENTIONNE</b>	<b>69,260</b>	<b>42,912</b>	<b>26,348</b>	<b>131,924,436,000</b>
<b>CONVENTIONNE</b>				
CATHOLIQUE	4,237	2,709	1,528	7,650,696,000
PROTESTANT	5,410	3,177	2,233	11,180,631,000
COMMUNAUTAIRE	3,455	2,031	1,424	7,129,968,000
KIMBANGUISTE	1,742	943	799	4,000,593,000
ISLAMIQUE	951	550	401	2,007,807,000
<b>TOTAL CONVENTIONNE</b>	<b>15,795</b>	<b>9,410</b>	<b>6,385</b>	<b>31,969,695,000</b>
<b>TOTAUX</b>	<b>85,055</b>	<b>52,322</b>	<b>32,733</b>	<b>163,894,131,000</b>

Il faudrait que le Ministère veille à adapter rapidement le cadre organique pour ajuster les effectifs autorisés en fonction de ce qui est vraiment nécessaire au fonctionnement d'un BG.

En parallèle, de nombreuses sources de rationalisation sont possibles et permettraient qu'une partie du financement du système soit pris en charge via une réduction des charges et une rationalisation du système à des fins d'amélioration de l'efficacité, efficience et de la qualité.

## II – Les sources susceptibles de créer des économies

### Le besoin de rationalisation du nombre de Bureaux Gestionnaires

Les dernières décennies ont connu une augmentation incontrôlée du nombre de bureaux gestionnaires.

- Le nombre de BG est passé de 496, avec 3.207 agents en octobre 1989, à 3 125 bureaux et 53.738 postes en mars 2019.
- Augmentation principalement constatée dans le secteur non conventionné (c'est-à-dire de l'Etat) qui est passé de 268 BG en 1989 à 2.463 BG en 2019 soit une progression de 819 %.
- Augmentation plus mesurée dans le secteur conventionné : le nombre de BG est passé de 228 à 662 soit une progression de 190%.
- Il y a également de nombreux chevauchements des responsabilités et duplications des efforts entre BG conventionnés et non conventionnés qui administrent les mêmes écoles. Cela engendre des dépenses supplémentaires non justifiées.
- L'augmentation du nombre de BG n'est pas proportionnelle à l'augmentation du nombre d'enseignants ni au nombre d'écoles à encadrer.

Nous proposons ci-dessous une simulation des économies qui pourraient être réalisées si l'on revenait à la situation de 2017 concernant le nombre de bureaux gestionnaires et le nombre d'agents employés par les BG.

**Tableau 3 – Calcul des économies réalisées dans le cadre d'un retour au nombre de BG et d'effectif de 2017**

TYPE DE BUREAUX	BUREAUX GESTIONNAIRES		EFFECTIFS EN PLACE	
	Accroissement 2017-2019	Economie Annuelle en CDF (n° de bureaux en moins * allocation mensuelle en CDF*12 mois)	Accroissement 2017-2019	Economie Annuelle en CDF (n° d'effectifs en moins * salaire annuel moyen en CDF- calculé sur la base de 250 USD/mois)
<b>NON CONVENTIONNE</b>				
ADMINISTRATION PROVINCIALE	165	417 960 000	15 962	79 921 734 000
SECOPE	237	2 252 400 000	9 821	49 173 747 000
INSPECTION	185	351 000 000	5 016	25 115 112 000
SERNIE	44	118 800 000	829	4 150 803 000
<b>TOTAL NON CONVENTIONNE</b>	<b>631</b>	<b>3 140 160 000</b>	<b>31 628</b>	<b>158 361 396 000</b>
<b>CONVENTIONNE</b>				
CATHOLIQUE	38	95 760 000	1 928	9 653 496 000
PROTESTANT	17	42 840 000	1 674	8 381 718 000
COMMUNAUTAIRE	42	105 840 000	1 409	7 054 863 000
KIMBANGUISTE	0	0	638	3 194 466 000
ISLAMIQUE	8	20 160 000	416	2 082 912 000
<b>TOTAL CONVENTIONNE</b>	<b>105</b>	<b>264 600 000</b>	<b>6 065</b>	<b>30 367 455 000</b>
<b>TOTAUX</b>	<b>736</b>	<b>3 404 760 000</b>	<b>37 693</b>	<b>188 728 851 000</b>

Revenir au nombre de BG et au volume d'effectif de 2017 impliquerait une réduction de 736 BG, et environ 37 000 agents en moins, et amènerait une économie de 192 milliards de CDF environ par an.

### La réduction des effectifs des BG

Entre 2017 et 2019, le nombre d'agents autorisés a augmenté de 73.728 unités. Cette augmentation est principalement due aux BG dont les effectifs autorisés ont augmenté de 107% alors que le nombre d'agents autorisés au niveau des écoles n'a augmenté que de 5%. Ceci confirme la nécessité de procéder à une rationalisation des BG. Cette situation est partiellement provoquée par la création de 18 nouvelles Provinces Educationnelles (PROVED). En réduisant la taille des provinces existantes et en créant dans chaque nouvelle province autant de nouveaux BG que dans les provinces déjà existantes, le ratio entre le nombre de gestionnaires et le nombre d'écoles à administrer a diminué.

Actuellement, il y a en moyenne 1 agent administratif pour 7 enseignants alors que le ratio en 1990 était de 1 pour 55. Le réseau catholique qui a la réputation d'être bien géré, est le réseau qui possède le moins d'agents administratifs.

Rapporté au nombre d'écoles et d'enseignants à gérer, le système administratif du réseau non conventionné apparaît disproportionné.

Nous proposons ci-dessous une estimation des économies qui pourraient être réalisées si le ration agent/enseignant était ramené à 1 agent par 42 enseignants, soit le ratio actuel du réseau catholique ; L'économie totale par an de ces suppressions de poste serait de 99 Millions de CDF.

**Tableau 4 – Nombre d'agents autorisés**

Nombre d'agents autorisés	Mars 2017	Mars 2019	Progression	Taux de croissance
Bureaux Gestionnaires et écoles	589,397	663,125	73,728	13%
Bureaux Gestionnaires	42,173	87,428	45,255	107%
Ecoles	547,224	575,697	28,473	5%

A noter qu'entre 2017 et 2019 le nombre d'effectifs du Secope a augmenté à lui seul de 9.967 agents, soit la plus grosse augmentation.

**Tableau 5 – Economie à réaliser par amélioration du ratio agent BG / nombre d'enseignants administrés**

Régime de gestion	Effectifs en place			Economie			Economie à réaliser G=(F*Salaire moyen*12)
	Agents BG (A)	Enseignant Ecole (B)	Ratio actuel agent/enseignant C=(B/A)	Ratio souhaité D	Effectifs autorisés selon ratio souhaité E=(B/42)	Effectif en excès F=(A-E)	
Non Conventionné	30,954	146,783	1/5	1/42	3,495	27,458	82,374,000
Conv Catholique	4,237	176,707	1/42	1/42	4,237	0	0
Conv. Protestant	8,865	212,528	1/23	1/42	5,060	3,805	11,415,000
Conv. Kimbanguiste	1,742	31,239	1/17	1/42	744	998	2,994,000
Conv. Islamique	951	8440	1/8	1/42	210	741	2,223,000
<b>Total</b>							<b>99,006,000</b>

Pour générer des économies, il serait souhaitable que la création des BG se fasse en appliquant la norme 80/40 concernant le nombre d'écoles à administrer au minimum pour les Proved et S/Proved, et que les effectifs requis soient revus à la baisse.

## Le besoin de restructuration du Secope

La base de données et le fonctionnement actuel du SECOPE permettent un paiement, tous les mois, d'un nombre inconnu d'enseignants et d'écoles fantômes. Ces salaires versés « par erreur » pourraient être économisés si l'on entreprenait un véritable nettoyage de la base de données du SECOPE.

Une réforme en profondeur de ce service permettrait de grandes économies, difficiles à quantifier dans l'état actuel des choses. Le retour au nombre de provinces éducationnelles de 2017 permettrait par exemple de réduire le nombre d'antennes et le personnel dans la mesure où cette augmentation n'a pas eu à ce jour d'impact prouvé en termes d'efficacité, d'efficience et d'amélioration de la façon dont le système éducatif est géré.

## Les besoins d'harmonisation de la carte scolaire

Les calculs réalisés par le Ministère pour établir le budget lié à la gratuité reposent sur le nombre d'enseignants mécanisés (425.281) et d'enseignants non mécanisés (132.118) ainsi que le fonctionnement des 28.131 écoles primaires mécanisées et 8.377 en

attente de mécanisation (données Secope).

Le SECOPE dispose d'une base de données dans laquelle ne figurent que les enseignants et les écoles mécanisées. Les autres données sont des projections tirées d'services (DIGE, DAF, DEP, etc). Leur fiabilité est relative en l'absence d'une carte scolaire reflétant le système actuel. Elles manquent notamment de précision concernant le nombre précis d'enseignants NU et d'écoles non mécanisées.

Par ailleurs le constat est fait sur le terrain de déserts éducatifs et d'un fort regroupement des écoles (près de 80%) dans les chefs-lieux. Certaines provinces ont par ailleurs un pourcentage très réduit d'écoles publiques (55% pour le Haut Katanga, 85% pour le Lualaba) obligeant les parents à mettre leurs enfants dans des écoles privées souvent coûteuses. L'absence d'une carte scolaire ne permet pas de définir de façon objective et transparente où de nouvelles écoles, notamment publiques, doivent être construites pour permettre de résoudre les problèmes d'accès à l'éducation qui se posent. Cette carte est un préalable indispensable à une gestion efficace des ressources.

## Conclusion :

Il est possible de faire des économies budgétaires en visant les objectifs suivants qui sont des éléments clés pour permettre une amélioration de l'efficacité, d'efficience et qualité du système :

- La réduction des effectifs des BG. La revue des organigrammes et une meilleure répartition des responsabilités au sein des BG permettrait de réduire les effectifs et d'améliorer l'efficacité au travail, de même qu'un processus de recrutement clair et transparent et des termes de référence clairement établis.
- La réduction des BG. Le réseau non-conventionné ne dispose pas de normes concernant le nombre minimum d'écoles à administrer, ce qui est indispensable, et permettrait de fusionner ou fermer certains BG qui administrent un nombre d'écoles trop faible.
- La refonte du SECOPE. Elle permettra un nettoyage de la base de données et un arrêt des paiements vers des écoles ou enseignants fantômes.
- La carte scolaire : permettrait une rationalisation des BG au niveau géographique, en les répartissant mieux selon leurs administrés.

Ce document a été produit dans le cadre de la mise en oeuvre de l'activité 2 du Programme ACCELERE!. ACCELERE!2 vient en appui à la réforme du système éducatif congolais avec le soutien financier de la Coopération britannique (UKAID) et de l'Agence américaine pour le développement international (USAID).

**ACCELERE!2**  
Accès Lecture Rétention Redevabilité  
Programme d'appui à la réforme du secteur de l'éducation en RDC

